

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 02 juin 2016 à 20 heures

Présent(e)s : CARREL. H- HUGONOT.C- FOURNIER. D- BERTHET-RAMBAUD .S CHOLAT.C- MAUGIE.G- MARTHELOT.V- FOUCAULT.I -NOVEL.D – MARTIN.T-VEVE.B

Excusé(e)s : FOURNIER Viviane-SCHAMME Capucine (pouvoir à BERTHET-RAMBAUD. S)

Secrétaire de séance : HUGONOT Christelle

1°) Tarif occupation du domaine public :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Fixe à 500 euros par mois le tarif d'occupation du domaine public concernant l'installation de tourets de câbles par le Groupement GAUTHEY-SERPOLLET-SOBECA sur un terrain communal près du plan d'eau des Dérouts de Châteauneuf.

2°) Subventions aux associations :

- Comité d'animation de Châteauneuf : 1 800 €
- Loisirs et pêche : 515 €
- Chorale les Castel neuves voix : 765 €
- Pupilles enseignement public : 200 €
- Délégation cantonale Education Nationale : 54 €
- Handisport : 80 €
- Donneurs de sang de la Combe de Savoie : 230 €
- Clique de Coise : 110 €
- Club de hand-ball de Chamoux : 420 €
- Loisirs des fils d'argent de l'hôpital de St Pierre d'Albigny : 100 €
- Interlude : 50 €
- St Pierre Sport Football : 360 €

Un accord de principe est donné au versement de la somme de 445 € à la coopérative scolaire dans le cadre du projet chorale pour l'année 2017.

3°) Participation communale au Festival Les Sons du Lac :

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide :

- Pour : 8 voix
- Contre : 4 voix

- De régler pour un montant de 1 500 euros les factures liées aux spectacles programmés lors du festival Les sons du lac qui aura lieu à Châteauneuf les 1^{er} et 2 juillet prochains ainsi que la consommation électrique. Ces factures seront réglées directement aux prestataires intervenants lors du festival.

4°) Tarif billets concert été :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de fixer comme suit les tarifs des billets pour le concert du 24 juillet 2016 :
 - Billets adulte : 16 €
 - Billets enfants moins de 18 ans : 6 €
 - Billets adhérents : 12 €

5°) Contrats de co-réalisation avec Fêtes Musicales de Savoie :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

Donne pouvoir au maire pour signer :

- Le contrat de co-réalisation avec les Fêtes Musicales de Savoie pour le concert qui aura lieu le 24 juillet 2016 à l'église.
- Le contrat de co-réalisation avec l'Orchestre de Braynsk dans le cadre du concert du 24 juillet 2016

6°) Convention avec la CAF de Savoie :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

Donne pouvoir au maire pour signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de La Savoie:

- La convention pour l'octroi d'une subvention d'investissement pour la construction d'une aire de jeux accessible aux enfants porteurs de handicap.

7°) Virement de crédits – Budget communal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de procéder au virement de crédits ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
020 (020)	700 €	
1641 (16)		700 €

8°) Décision modificative – budget communal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de procéder à la décision modificative ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2138 (21)		1 725 €
1641 (16)		1 725 €

Décision du Maire prise en application de la délibération de délégation de pouvoir du CM au Maire (01/09/2014) :

- Signature d'un contrat de prêt de 200 000 € auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 0.90 % pour une durée de 10 ans. Financement des travaux d'aménagement du chef-lieu : création aire de jeux enfants et esplanade.

Fait à CHATEAUNEUF, le 06 juin 2016
Le Maire,
Henri CARREL

